



développement du Programme de Doha pour le développement.

> [Pour en savoir plus](#)

> [Résumé de la réunion](#)

n

## PROGRAMME DE DOHA POUR LE DÉVELOPPEMENT [haut de page](#)

### Début des négociations plurilatérales sur les services



Conformément à la Déclaration de Hong Kong, des groupes de Membres commenceront à présenter aux autres Membres leurs demandes sur différents secteurs des services, le 28 février 2006. Des réunions plurilatérales destinées à examiner ces demandes devraient avoir lieu pendant la prochaine série de réunions sur les services, prévue du 27 mars au 7 avril 2006.

> [Pour en savoir plus](#)

### Questions du Président en vue des discussions de l'après-Hong Kong

Au début du mois de février, l'Ambassadeur Crawford Falconer, Président du Comité de l'agriculture, a distribué une liste de questions en vue des travaux à mener jusqu'à la date butoir du 30 avril fixée pour les "modalités". Il a dit que cette liste de questions devrait faciliter les discussions à mesure que des textes commencent à être élaborés. "Dans l'examen de ces questions, il pourrait aussi être utile que les délégations gardent présente à l'esprit la distinction entre les questions que les Ministres devront trancher et les travaux préparatoires et techniques que nous devons effectuer afin de préparer le terrain pour ces décisions des Ministres", a-t-il dit dans une note de couverture d'une page.

> [Pour en savoir plus](#)

### M. Lamy demande instamment aux Membres d'"intensifier" les négociations

Le 7 février, dans sa [déclaration](#) au Comité des négociations commerciales, le Directeur général, M. Pascal Lamy, a souligné les "échéances très détaillées" figurant dans la Déclaration de Hong Kong et a demandé instamment aux négociateurs "d'intensifier les contacts avec les autres délégations et avec [leurs] capitales, pour nous permettre d'avancer vers les éléments dont nous aurons besoin pour achever le Cycle à la fin de l'année".

Au cours du mois de février, le Directeur général a prononcé plusieurs discours, dans lesquels il a incité à poursuivre les progrès dans les négociations du Cycle de Doha:

- o • Dans un [discours](#) tenu à l'International Institute of Economics à Washington, le 17 février, il a dit que "comme dans les autres cycles, le leadership des États-Unis [était] indispensable" pour que

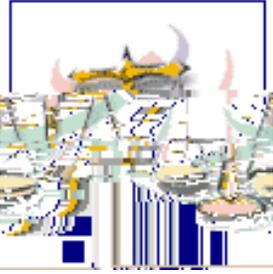
le Cycle de Doha soit mené à bien d'ici à la fin de l'année. "En fin de compte, tous les pays ont à gagner d'un système commercial multilatéral renforcé – aussi bien les pays développés que les pays en développement, car le commerce n'est pas un jeu à somme nulle" a-t-il ajouté.

- Dans un discours tenu devant l'Institut sud-africain des affaires internationales de Johannesburg, le 10 février, il a dit que "chaque pays sa[vait] qu'il devr[ait] avancer", à Genève, pour mener à bien le Cycle. Il a souligné le rôle de leadership que jouera l'Afrique du Sud "pour garantir que les principaux acteurs réalisent de réelles avancées".

M. Lamy a également souligné la dimension développement des

## RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS [haut de page](#)

L'ORD établit un groupe spécial pour régler le différend sur les subventions accordées pour les aéronefs



Le 17 février, l'Organe de règlement des différends a établi un groupe spécial en vue de résoudre un certain nombre de questions de procédure qui se sont posées dans l'action engagée par les CE sur les mesures des États-Unis affectant le commerce des aéronefs civils gros porteurs (DS317).

> [Pour en savoir plus](#)

Les CE ont demandé la convocation d'une réunion extraordinaire de l'Organe de règlement des différends, le 2 février, pour demander l'établissement d'un groupe spécial en référence à l'affaire "États-Unis – Mesures affectant le commerce des aéronefs civils gros porteurs".

> [Pour en savoir plus](#)

Au cours du mois de février, les rapports suivants ont été publiés:

- le 20 février, la décision de l'arbitre concernant le délai raisonnable à ménager aux CE pour leur permettre de mettre en œuvre les recommandations et les décisions de l'Organe de règlement des différends, dans l'affaire "Communautés européennes – Classification douanière des morceaux de poulet désossés et congelés" (WT/DS269, WT/DS286);
- le 13 février, le rapport de l'Organe d'appel au sujet du deuxième rapport du groupe spécial de la mise en conformité sur la plainte des Communautés européennes, dans l'affaire: "États-Unis – Traitement fiscal des "Sociétés de ventes à l'étranger"" (DS108); et
- le 1er février, le rapport du Groupe spécial établi pour examiner la plainte de la Corée, dans l'affaire: "Japon – Contingents d'importation d'algues séchées et d'algues assaisonnées du genre "Porphyra spp." (DS323). Le Groupe spécial a indiqué que, pour cette affaire, une solution convenue d'un commun accord avait été trouvée.

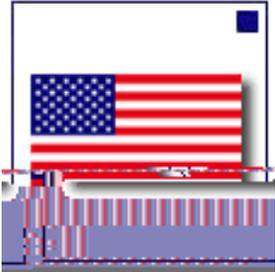


bases d'une croissance économique durable et de soutenir la réduction de  
la 5muvret351d, m3512m soi ne cprotecion /effeciov subsist duan d'ov rslais e  
lonosolid351dset dl sdtauxdapplque)ds, am3511lioreraiant5a 5mr351vrisib iolit

n

## DÉVELOPPEMENT [haut de page](#)

Les États-Unis versent une aide de 100 000 dollars pour les normes sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux



Les États-Unis se sont engagés à faire un don de 100 000 dollars EU (environ 127 800 francs suisses) pour aider les pays en développement à analyser et à mettre en œuvre les normes internationales sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la santé des animaux et la préservation des végétaux (normes sanitaires et phytosanitaires ou normes SPS).

> [Pour en savoir plus](#)

n

## AUTRES ACTIVITÉS DE L'OMC [haut de page](#)

Le Comité SPS aux prises avec la "régionalisation"

Le Comité SPS, qui traite de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de préservation des végétaux, est demeuré, à sa réunion de février 2006, aux prises avec des opinions divergentes sur la façon de reconnaître que des régions (et non des pays entiers) sont exemptes de maladies ou de parasites – une obligation aux termes de l'Accord de l'OMC.

> [Pour en savoir plus](#)

n

## RAPPORTS [haut de page](#)

Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial

Le 28 février, dans son [rapport annuel](#) à l'Organe d'examen des politiques commerciales, le Directeur général a dit que "l'amélioration des perspectives de croissance dans bon nombre des pays les plus pauvres du monde [avait] été un fait particulièrement encourageant au cours des dernières années". Outre l'expansion vigoureuse qui se poursuit en Chine et en Inde, deux pays rassemblant plus de la moitié de la population pauvre du monde, la croissance du PIB dans les pays pauvres très endettés (PPTÉ) s'est accélérée, en dépit des effets défavorables du ralentissement de l'économie mondiale et de la chute des prix des produits de base.

Une utilisation "probabiliste" des modèles économétriques dans les réexamens à l'extinction

Les économistes participent de plus en plus aux réflexions sur les mesures commerciales correctives et litiges commerciaux faisant appel à une

interprétation ou une quantification économique. Les publications sur l'utilisation de méthodes économétriques pour se conformer aux prescriptions juridiques de politique commerciale sont peu nombreuses. Ce [nouveau document de travail de l'OMC](#) contribue à combler ce vide, en démontrant que l'utilisation d'un simple modèle "probabiliste" est efficace pour analyser la "probabilité" du dommage causé à la branche de production locale concernée, après qu'il a été constaté qu'un dumping subsistera ou se reproduira (ou de l'existence de subventions pouvant donner lieu à une action).

**contactez-nous** : Organisation mondiale du commerce, rue de Lausanne 154, CH-1211 Genève 21, Suisse